



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **15 juin 2009**

Délibération n° 2009-0826

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Santé psychique et logement - Participation de la Communauté urbaine au financement d'une formation-action menée par l'association des bailleurs et constructeurs (ABC) HLM**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 JUIN 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 16 JUIN 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mme Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Desseigne), Mmes Elmalan (pouvoir à M. Jacquet), Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barge (pouvoir à M. Assi), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mmes Baume (pouvoir à M. Coste), Bocquet (pouvoir à M. Forissier), MM. Chabert, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Mme Dagonne (pouvoir à M. Gignoux), MM. Geourjon (pouvoir à M. Augoyard), Gillet (pouvoir à M. Vincent), Guimet (pouvoir à M. Léonard), Justet (pouvoir à M. Goux), Mmes Pesson (pouvoir à M. Kimelfeld), Pierron (pouvoir à M. Lévêque), M. Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Corazzol), M. Vurpas (pouvoir à M. Uhlich), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mmes Peytavin, Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Ferraro, Galliano, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, M. Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Réale, Serres.

Séance publique du 15 juin 2009

Délibération n° 2009-0826

commission principale : urbanisme

objet : **Santé psychique et logement - Participation de la Communauté urbaine au financement d'une formation-action menée par l'association des bailleurs et constructeurs (ABC) HLM**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 mai 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

En 2002, dans le cadre de la conférence d'agglomération de l'habitat (CAH), co-présidée par le préfet du Rhône et le président de la Communauté urbaine, il a été décidé d'engager une démarche partenariale innovante, sur le thème santé psychique et logement. Elle réunit tous les acteurs concernés : élus des collectivités, bailleurs et gestionnaires de logements, professionnels des milieux sociaux et médico-sociaux, professionnels de la psychiatrie, associations et familles de malades. Cette démarche originale entend favoriser l'accès et le maintien dans le logement des personnes souffrant de troubles psychiques.

Au niveau de l'agglomération, les deux principaux objectifs de cette démarche sont de concilier un toit et la tranquillité pour tous et d'aider les acteurs de terrain dans la prise en compte des situations locales. C'est le logement banalisé qui est au cœur de la réflexion ; en effet, la difficulté grandissante concerne les ménages vivant déjà dans le parc banalisé ou souhaitant y trouver un logement.

Trois grands objectifs sont poursuivis dans la démarche santé psychique et logement :

- mobiliser, coordonner les différents acteurs en favorisant le partage des connaissances et des pratiques,
- favoriser le maintien dans le logement en définissant des modes opératoires qui accompagneront l'intervention coordonnée des acteurs pour intervenir le plus en amont possible, mais également mieux gérer les situations de crise,
- faciliter l'accès à un hébergement adapté ou à un logement banalisé des personnes prises en charge par les institutions psychiatriques et adapter la gamme de produits logement aux difficultés rencontrées par certains ménages.

Les résultats obtenus

Afin de favoriser l'appropriation et le partage de la démarche par chacun des acteurs à l'échelle de l'agglomération, ces grands principes ont été déclinés en 2006 au sein d'un guide pratique intitulé Santé mentale et logement dans le Grand Lyon. En complément, des outils de gestion de crise ainsi que des protocoles de traitement de situations ou de difficultés pré-identifiées ont été proposés, visant en particulier à établir des règles communes de fonctionnement. La constitution ou le renforcement de réseaux spécialisés doit permettre d'échanger sur les pratiques et de développer des procédures partagées, réellement applicables et efficaces.

Une formation-action, pilotée par l'ABC HLM du Rhône, a également eu lieu, en 2008-2009, à partir du diagnostic des besoins des partenaires et des territoires. Rassemblant l'ensemble des acteurs, elle a eu pour objectifs de partager les connaissances, les expériences et les pratiques, et de créer des outils d'analyse et d'évaluation.

La poursuite de l'action en 2009 et 2010

En 2009, le travail se poursuit par :

- une réactualisation du guide Santé psychique et logement (édition prévue en septembre),
- une première approche quantitative et qualitative des besoins en logement et hébergement des personnes en difficulté psychique (démarrage prévu en mai),
- la création d'un espace collaboratif (en cours),
- un forum sur cette démarche qui se tiendra à Lyon le 13 octobre 2009.

En outre, une deuxième session de formation est prévue sur 2009-2010. Le présent rapport a pour objet de décider de la participation financière de la Communauté urbaine auprès de l'ABC HLM pour cette mission.

Quatre grandes familles de partenaires sont concernées par cette session de formation : les bailleurs et/ou gestionnaires de logement banal ou de logement temporaire (personnel de proximité), les professionnels du travail social et médico-social, les professionnels de la psychiatrie et enfin les associations représentant les usagers et les familles de malades.

Le contenu de cette formation-action s'articule autour de deux temps qui sont la connaissance partagée (acquérir une base de formation commune sur les quatre domaines, connaître le cadre d'intervention et les contraintes de chacun et échanger avec les autres acteurs) et la conduite de projet et le partage d'expériences (engager et poursuivre un projet dans le cadre d'un réseau local, approfondir la connaissance de la problématique de l'accès et du maintien dans le logement par le partage d'expériences). Il est fait, le plus possible, appel aux ressources internes des partenaires par la participation des professionnels aux différents modules de formation en tant que formateurs.

Cette démarche de formation-action doit permettre de poursuivre :

- la mise en place progressive de l'évaluation partagée (appropriation par les différents partenaires), de favoriser l'accès au logement et d'améliorer les conditions de maintien dans le logement,
- l'optimisation des outils et/ou des démarches existantes, à moyens constants,
- l'amélioration, dans la durée, de la connaissance réciproque des acteurs,
- la pérennisation d'un cadre formalisé à l'échelle de l'agglomération et des différents institutions concernées par la démarche (évaluation partagée, modes de collaboration en vue du maintien de l'accès, intégration des savoir-faire, etc.).

La proposition

Pour la mise en place de cette deuxième session de formation dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'ABC HLM, qui fera appel à un prestataire spécialisé, la Communauté urbaine est sollicité par l'ABC HLM pour participer au financement de cette action.

Le comité de pilotage de cette action serait le comité de pilotage du projet santé psychique et logement piloté par la Communauté urbaine.

Ce prestataire a pour principales missions :

- la mobilisation des partenaires et la coordination (veiller à la cohérence),
- la formalisation des échanges, des expérimentations, des analyses et des évaluations,
- le recensement des initiatives locales en enrichissant le recueil des pratiques qui comprend aujourd'hui le descriptif de onze dispositifs, de trois actions partenariales et de trois outils,
- l'organisation et la mise en œuvre de la formation (contenu, organisation logistique, outils de communication, contrôle, suivi, etc.).

La durée de la mission est fixée à deux ans (2009-2010). Son coût est estimé à 42 000 € TTC. Le plan de financement proposé est le suivant :

- 21 000 € de la part d'ABC HLM,
- 21 000 € à la charge de la Communauté urbaine.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 21 000 € net de taxes au profit de l'association ABC HLM du Rhône, pour la formation-action sur la santé psychique et le logement,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'association ABC HLM du Rhône définissant notamment les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 72 - opération n° 0853.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 18 juin 2009.